

# LA VIE À SAINT-DENIS

N°11 – Décembre 2024



Photo prise le 21/11/2024



## Coordonnées de la mairie :

19, rue de la Loire  
41000 Saint-Denis-Sur-Loire  
02 54 78 68 66  
[contact@saintdenissurloire.fr](mailto:contact@saintdenissurloire.fr)  
[www.saintdenissurloire.fr](http://www.saintdenissurloire.fr)

## Heures d'ouverture au public :

- Lundi de 16h00 à 18h00  
- Jeudi de 09h00 à 12h00  
- Vendredi de 16h00 à 18h00

## Heures d'ouverture du standard téléphonique :

- Du lundi au vendredi  
de 09h00 à 12h00  
et de 14h00 à 17h00

Directeur de publication :  
Patrick Menon  
Édition et impression :  
Mairie de Saint-Denis-sur-Loire.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



*Éditorial de Patrick MENON*

*Maire de Saint-Denis-Sur-Loire*

*Chères Dionysiennes, chers Dionysiens,*

Que d'histoires d'eau dans notre commune !

Vous le savez pour certains, nous aurions pu être une station thermale digne des plus grandes (c'était au début du siècle dernier).

Or aujourd'hui, c'est toujours l'eau qui nous préoccupe, et pour cause, car c'est un bien précieux et vital sur notre planète.

Tout d'abord, je veux bien sûr parler de l'eau potable comme nous avons coutume de l'appeler.

Alors, pour ce qui est de celle produite par notre forage, au château d'eau, je dois vous rappeler qu'elle est consommable au regard des analyses mensuelles et des normes de l'ARS (Agence Régionale de la Santé). Les conclusions du rapport de l'ARS vous sont livrées en quatrième page de ce bulletin.

Avec Agglopolys, nous souhaitons tout de même l'améliorer en qualité, en installant une unité de traitement des pesticides.

Bien évidemment si, d'ici là, elle était amenée à se dégrader, nous viendrons vers vous pour envisager des solutions.

Autre eau, celle de la pluie. Phénomène climatique incontrôlable avec une intensité parfois hors du commun.

Certains d'entre vous l'ont vécu sévèrement, aux Mées, les 17 et 27 octobre derniers. Nous en avons conscience.

Dans notre commune, de mémoire d'anciens pompiers, il y a toujours eu des caves, des sous-sols, et des maisons inondés, aux mêmes endroits.

Néanmoins, nous avons sollicité les services d'Agglopolys, puisque la gestion des eaux pluviales est une compétence communautaire, pour étudier et envisager des travaux dans ce domaine, mais cela demandera beaucoup de temps.

Je suis conscient que ce sont des sujets majeurs pour vous. Ils font partie de nos préoccupations.

Malgré ces situations délicates, je vous souhaite de passer de bons moments en cette fin d'année.



La commune de Saint Denis-Sur-Loire met en vente un terrain constructible d'une surface de 996 m<sup>2</sup> à Macé

Renseignements au secrétariat de la mairie 02 54 78 68 66 ou  
[contact@saintdenissurloire.fr](mailto:contact@saintdenissurloire.fr)



Depuis le 16 octobre, notre commune est pourvue d'une policière municipale. Il s'agit de Laura ROUILLARD, âgée de 39 ans. Vous l'avez peut-être déjà croisée dans l'un de nos hameaux.

Un policier municipal est un agent de prévention et de surveillance de la tranquillité et de la salubrité publique. Merci donc de lui réserver le meilleur accueil possible.

Pour rappel, notre agent de police municipale est mutualisé avec La Chaussée-Saint-Victor. Elle n'est donc pas présente tout le temps sur notre territoire. Néanmoins, vous pouvez la joindre au 06 08 00 85 24 ou par courriel à [policemunicipale.sdsl@gmail.com](mailto:policemunicipale.sdsl@gmail.com).

**INFORMATIONS DIVERSES**

**par Éric THOMAS**

**Cérémonie du 11 novembre :**

Environ 70 personnes (de plus en plus de monde, notamment des enfants) sont venues assister à la commémoration de la signature de l'armistice de 1918. Pour mémoire, le 11 novembre 1918, le Maréchal Foch, afin de faire cesser les terribles combats de la Première Guerre mondiale, a signé l'armistice, symbole de victoire et de paix. À l'issue de la cérémonie, un pot de l'amitié a été partagé à la Maison des Associations.



**Village étoilé :** L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne organise un concours « Villes et villages étoilés » à l'intention des communes « pour encourager les actions des communes qui s'engagent et s'inscrivent dans un cheminement de développement durable alliant économies budgétaires, économies d'énergie, limitation d'émissions de gaz à effet de serre et de déchets, protection de la biodiversité et legs aux générations futures d'une capacité d'observation du ciel étoilé ». Suite à la modernisation de l'éclairage public et à la modification des horaires d'éclairage, notre commune a décidé de candidater à ce label afin d'affirmer l'engagement de la commune envers la préservation de la qualité de l'environnement nocturne et la réduction des impacts négatifs liés à l'éclairage public.

**Chiens et déjections :**



Dans le numéro 8 de décembre 2023, nous vous interpellons sur les devoirs des propriétaires de chiens. Or, un an plus tard, force est de constater qu'on nous signale de plus en plus de cas de déjections animales laissées aux quatre coins de la commune. Il n'est pourtant pas dur pour les maitres de ces gentils toutous de ramasser les crottes de leur bête préférée.

## Plantations d'arbres :

Pas moins de 22 arbres vont être plantés début décembre sur notre commune par nos agents communaux.

Plus précisément 20 sur l'espace loisirs de la Martinière pour apporter dans l'avenir de l'ombre à nos concitoyens, un dans la cour de l'école pour remplacer un arbre mort et le dernier dans la cour de la Mairie : il s'agit d'un Ginko Biloba. Cet arbre avait été symboliquement planté en 1989 pour le bicentenaire de la Révolution Française. Malencontreusement arraché lors de la construction de l'école il y a 7 ans, le Maire et son conseil ont souhaité réparer cet état de fait. Nous avons cherché un lieu symbolique et avons choisi la cour de la Mairie.



## Noël approche :

Les 2 et 3 décembre, nos agents communaux vont installer les décorations de Noël dans les différents hameaux de la commune.

Comme chaque année maintenant, ils vont aussi « planter » 5 sapins aux quatre coins de Saint-Denis. Nous vous invitons à venir les embellir avec vos décorations personnelles.

## VOIRIE

par Christophe ROCHEREAU

### Renforcement et enfouissement des réseaux :

Les travaux de renforcement et d'enfouissement de réseaux ont commencé comme prévu en septembre. Ils se déroulent normalement malgré la forte pluviométrie enregistrée sur octobre.

Ils devraient être totalement terminés début janvier 2025.

- Nous remercions d'ores et déjà les riverains de leur patience et leur compréhension pour les désagréments rencontrés.



### Projet de déviation de La Chaussée-Saint-Victor :

Ce vieux projet de 25 ans avance doucement. Notre commune sera bien évidemment impactée car son départ est prévu au niveau de l'ancienne voie ferrée à Macé. Cette déviation sera interdite aux poids-lourds, ceux-ci étant incités dès maintenant à emprunter la RD140 au niveau du giratoire d'Alpha-Meka. Vous pouvez venir consulter le périmètre de l'étude en Mairie aux heures d'ouverture de celle-ci.

## VIE ASSOCIATIVE

par Sandra CORNICHON

### Dates à retenir :

- Samedi 21 décembre 2024 : « Atelier art floral » organisé par l'association Apollos.
- Dimanche 12 janvier 2025 : Apollos propose la « fête de la nouvelle année ».

# PLAN HIVER



Suite aux intempéries de l'hiver 2009, la commission Voirie a travaillé sur un « Plan Hiver » qui, à défaut de résoudre tous les problèmes dans de telles circonstances, permettra de mieux organiser le travail et de définir les priorités.

Deux objectifs ont guidé son action :

- Faire en sorte que chaque dionysien puisse rejoindre, dans les meilleures conditions possibles, la RD 2152 depuis son domicile.
- Améliorer la sécurité sur certains axes de circulation où de nombreux problèmes sont survenus l'an dernier.

Nous tenons cependant à rappeler que, parmi ces problèmes, la plupart étaient dus autant, si ce n'est plus, au comportement des automobilistes qu'au mauvais état des chaussées.

Notre démarche a consisté à recenser un certain nombre d'axes prioritaires à entretenir, à référencer les routes qui pourraient être coupées car non entretenues, à modifier temporairement des sens de circulation...

- **Routes prioritairement traitées dans le Bourg :**

- Rue de la Loire
- Chemin de Pissevin et rue du Vieux Moulin jusqu'au stop rue de la Borde
- Rue du Lierre (jusqu'à la dernière maison)

- **Routes prioritairement traitées aux Mées :**

- Rue du Bois (à partir des premières maisons)
- Rue de la Croix (du croisement avec la rue du Bois jusqu'à la RD 2152)

- **Routes prioritairement traitées à Macé :**

- Rue Médicis

- **Routes prioritairement traitées à Villeneuve :**

- Rue du Château d'Eau (du pont SNCF à l'embranchement avec la D 140 par le chemin Fleuri)
- Route de Villefolet à Saint-Denis-sur-Loire (de la RD 2152 à Villefolet)
- Chemin de l'Organdière



L'itinéraire du ramassage scolaire sera traité par le chemin des Renuelles et chemin Fleuri.



**Le sens de circulation dans le secteur Villeneuve-Villefolet sera modifié le temps de l'application du « Plan Hiver » (voir plan sur le site internet communal à <https://www.saintdenissurloire.fr/securite.php>).**

**Liste des routes fermées à la circulation dans le cadre de ce plan :**

- Villefolet – Rue de la Plaine (après la dernière maison)
- Villefolet – Rue des Moissons (après la dernière maison)
- VC n°2 entre le Bourg (après la dernière maison) et les Mées (avant la première maison)



Les routes, voies et chemins qui ne figurent pas sur cette liste ne seront donc pas fermés à la circulation mais ne seront pas prioritairement « dégagés ». Certains d'entre eux, notamment à cause de leur caractère pentu (rue Muraton, rue de la Borde, par exemple) pourraient s'avérer dangereux. Il conviendra aux riverains d'être prudents s'ils veulent y accéder en voiture et aux autres automobilistes d'éviter de les emprunter.

Le personnel communal, en cas d'intempéries importantes, sera mis sous astreinte même, éventuellement, durant leurs congés.

## Eau potable

Conclusion du dernier contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine :

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00107992)**

**Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. À noter la présence de nitrates à une concentration proche de la valeur limite fixée à 50 mg/l.**

Signé à Blois le 7 octobre 2024

Pour le préfet  
Pour le directeur départemental  
de Loir et Cher  
L'ingénieure d'études sanitaires  
Signé  
Anais CHUNLEAU



Les rapports de contrôles sanitaires sont affichés et consultables en mairie